



---

## Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail

# PROCÈS-VERBAL

---

Le 21 mai 2008

10h30

Siège social, Timmins, édifice A, salle A

**PRÉSENCES :** Représentants-es des employés-es : Jean-Noël Frigo, FEESO - Hearst  
Steve Guertin, AEFO - Kirkland Lake  
Marlene Lalonde, AEFO - Virginiatown  
Lucie Loranger, FEESO - Val Gagné  
Ghislain Plante, SCFP - Haileybury

---

Représentants-es du Conseil : Claude Beaulac, Point de service - New  
Liskeard  
Yvon Labonté, É.C. St-Louis - Virginiatown  
Guy Catellier, Point de service - Hearst  
Mark G. Giroux, É.S.C. Thériault - Timmins,  
coprésident  
Yvon Guillotte, É.S.C. Cité des Jeunes-  
Kapusking  
Lucie Hatton, Siège social - Timmins

Secrétaire-rédactrice : Louise Veilleux, Point de service - Hearst

Membre observatrice : Ginette Lacroix-Gosselin, présidente d'unité de  
l'AEFO

Invitée : France Germain, de SBCI

**ABSENCES :** Karine Lafrenière, Siège social - Timmins  
Ronald Lafrenière, SCFP - Timmins, coprésident

**Ouverture de la réunion** à 10h35.

1. Prière récitée par Louise Veilleux

2. **Adoption de l'ordre du jour :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté / avec ajouts :  
Les numéros 5 et 6 seront inversés.

Proposée par Yvon Guillotte  
Appuyée par Marlene Lalonde

Adoptée

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion :**

Que le procès-verbal de la réunion tenue le 2 avril 2008 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Lucie Hatton  
Appuyée par Lucie Loranger

Adoptée

4. **Affaires découlant du procès-verbal de la dernière réunion :**

7. Tous les ordres émis par le ministère ont été effectués.
8. Formation à l'agrément : Ghislain Plante est maintenant un membre agréé.
9. Comité de prévention : rencontre qui devait avoir lieu a été remise au 17 juin 2008.
10. Espace confiné - document à finaliser
11. Travail à haute température - document à finaliser
12. Liste de vérifications : Un conseil à North Bay a déjà un programme d'établi. Guy Catelier en recevra une copie une fois que le document devienne officiel.

5. **Communiqués/Prévention :** Guy Catellier a reçu une suggestion pour un communiqué sur les ampoules fluocompactes.

Mark suggère de publier à nouveau des communiqués envoyés au cours des années passées. Ils pourraient servir de révision.

Steve suggère de faire un communiqué en septembre qui traite des inspections des lieux de travail. Par exemple, souligner les grandes lignes d'une inspection qui doit être faite dans une salle de classe par le membre du personnel enseignant assigné à la salle de classe.

6. **Invitée :** France Germain, consultante de SBCI (School Board Cooperative Insurance)

Présentation à l'écran de madame Germain sur différents sujets :

— **Première présentation :** **Statistiques d'accidents**

- Une compilation des accidents des conseils scolaires francophones de l'Ontario selon le type d'incidents pendant les trois dernières années - 2004 à 2007.
- Les accidents survenus selon la catégorie d'emploi pour les trois dernières années.
- Une compilation des accidents survenus dans le CSCD des Grandes Rivières selon le type d'incident durant la dernière année.
- Les accidents survenus dans le CSCD des Grandes Rivières selon la catégorie d'emploi durant les trois dernières années.

— **Deuxième présentation :** **Enquête à la suite d'un accident au travail**

La Loi sur la santé et la sécurité au travail demande :

- que tout incident critique d'une personne sur les lieux du travail soit rapporté ;

- qu'une enquête soit faite et des corrections soient apportées ;
- que les superviseurs et directions d'école assurent un milieu de travail sain et sécuritaire.

Deux (2) types d'incidents.

- Incidents mineurs : ayant causé des blessures ou maladies mineures qui ont demandé peu ou pas de traitement ou de dommage à la propriété.
- Incidents graves : ayant causé des blessures ou maladies qui ont requis un traitement ou, des dommages à l'équipement ou à la propriété. Si la CSPAAT ou le ministère du Travail considère que l'incident doit être enregistré, l'incident est grave.

Blessures graves : procédures à suivre.

Principales causes et facteurs ayant contribué à l'incident :

- la ou les tâches effectuées ;
- type de matériel, d'équipement et de matières utilisées ;
- l'environnement, par exemple : l'éclairage, l'air, la température, le bruit ;
- le facteur humain, tel que, le niveau d'expérience, le niveau de formation, les capacités physiques, la santé, la fatigue, le stress, le chahut ou le désordre ;
- les mesures administratives : supervision-directives-procédures, etc.

Les quatre étapes lors d'une enquête :

- réponse initiale ;
- cueillette d'information ;
- analyse et conclusion ;
- rapport d'enquête.

Six questions à poser suite à un incident:

- Qui ? Noms des personnes impliquées.
- Quoi ? Décrire en détail ce qui s'est passé.
- Quand ? Déterminer le temps de l'incident.
- Comment ? Décrire la séquence des événements avant l'incident.
- Pourquoi ? Il est nécessaire de déterminer les causes ayant provoqué l'incident afin de pouvoir faire une analyse objective.

Pause pour le dîner : 12h05

Retour en réunion : 12h33

— **Troisième présentation : Violence au travail**

Madame Germain suggère qu'un plan de prévention de la violence au travail devrait avoir quatorze (14) étapes à suivre.

Voici quelques exemples de ces étapes :

- former un comité responsable de la mise en oeuvre du programme de prévention de la violence dans votre lieu de travail ;
- communiquer aux employés les mesures de prévention, les politiques et les directives administratives mises en place ;
- développer des mesures de prévention ;
- revoir périodiquement les mesures de prévention en place.

- **Quatrième présentation : Travailler seul**
  - Elle énumère les situations où un membre du personnel se retrouve à travailler seul.
  - Elle donne quelques exemples de questions à se poser pour établir qu'une personne qui travaille seule.
  - Exemples de dangers reliés au travail :
    - manque de supervision directe, de formation ou d'informations et manque de contact avec le public ;
    - type de travail à accomplir ;
    - manque de moyens pour communiquer une urgence ;
    - temps et distance avant de recevoir de l'aide.
  - Elle mentionne qu'il y a deux (2) éléments essentiels pour un programme de prévention :
    - avoir un programme d'orientation et de formation pour les employé(e)s
    - avoir un bon système de communication en place pour s'assurer que les employé(e)s qui travaillent seul(e)s puissent facilement communiquer avec quelqu'un en cas d'urgence.
  - Quelques exemples d'actions pour développer un programme de prévention :
    - développer une politique ;
    - identifier les risques dans le lieu de travail ;
    - établir des mesures de contrôle des risques ;
    - développer un programme de formation et d'orientation.
  - Exemples d'activités interdites pour le personnel qui travaille seul :
    - se rendre dans un espace confiné ;
    - entrer dans un endroit où la température est extrême ;
    - utiliser de la machinerie dangereuse ;
    - travailler en hauteur.

Mark Giroux remercie France Germain de ses présentations intéressantes et pertinentes.

7. **Rapport des inspections mensuelles :** Guy Catellier

Guy mentionne qu'il y a encore un problème en ce qui concerne la réception des rapports des inspections mensuelles. Plusieurs écoles n'envoient pas leurs rapports d'inspections mensuelles. Il mentionne que dans l'année qui suit, les inspections seront réparties en deux dans le but de faciliter le suivi.

Guy a fait une présentation sur les inspections aux élèves dans certaines écoles secondaires et il a expliqué l'importance du dossier de santé et sécurité dans les lieux de travail et dans les écoles. Il mentionne que la réception a été très bonne et que les élèves ont démontré un intérêt.

Lucie Loranger mentionne qu'elle a envoyé une demande de service concernant un problème d'électricité avec une lumière. Après plusieurs requêtes l'électricien s'est rendu à l'école vérifier le problème. Il a finalement interdit l'utilisation de la lumière.

8. **Rapport d'accidents au travail :** Lucie Hatton

Soins santé : 6

Temps perdu : 3

9. **Espace confiné :** Guy Catellier

Guy souligne les dernières corrections apportées au document. On suggère de prendre un autre deux (2) semaines pour le regarder avant qu'il soit envoyé au Conseil pour l'approbation finale. Guy mentionne que le document de travail a été présenté aux hommes de métier et que la réception a été très positive.

10. **Travail à haute température :** Guy Catellier

Les membres sont invités à regarder le document et soumettre leurs commentaires d'ici deux (2) semaines avant qu'il soit envoyé au Conseil pour l'approbation finale.

11. **Préparation de la rencontre de septembre :**

11.1 **Révision de la politique 3104 :**

Le ministère exige que la politique soit révisée à chaque année. Même s'il n'y a pas de modifications, la date doit être changée et la politique doit être retournée dans tous les lieux de travail et affichée avec la nouvelle date de révision.

11.2 **Formations à venir :**

Une formation de Premiers soins est prévue pour la nouvelle année scolaire.

La Loi sur la santé et la sécurité exige que les co-présidents soient ré-élus à chaque année. Le sujet sera à l'ordre du jour de la première rencontre de l'année 2008-2009.

Prévoir regarder le cartable envoyé par SBCI concernant les accidents au travail.

12. **Compte-rendu du Comité de Prévention :** Guy Catellier

La réunion n'a pas eu lieu et a été reporté au 17 juin.

13. **Prochaine rencontre :** 17 septembre 2008 à Timmins

14. **Levée de la séance :** Levée de la séance à 14h17.

Proposée par Yvon Guillotte

Appuyée par Claude Beaulac

Adoptée

Date

le 17 septembre 2008

M. G. Giroux

Mark G. Giroux, coprésident

Ronald Lafrenière

Ronald Lafrenière, coprésident